

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 21 novembre deux mille seize, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GENEST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2016.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

**Présents :** M. GENEST, M. FOUSSETTE, Mme INSELIN, M. ABSI, Mme THEILLOUT, M. LAFON, M. REJASSE, Mme MEUNIER, Mme RAMADIER, Mme DEMAISON, M. GIRY, M. FAUGERAS, Mme BORDENAVE, Mme LAMAMY, Mme DELAUNAY, M. POUYAU, Mme GAYOUT, Mme MARCELAUD, Mme BOBIN, Mme MORIZIO, M GOACOLOU, M. BOUTIN, Mme KUX, M. LEVEQUE.

**Absents avec délégation :**

- Madame MASSALOUX délégation à Madame RAMADIER

**Absents :**

- M. GUERRERO
- M. PHILIP

Monsieur FOUSSETTE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, soumet à approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2016.

Madame MORIZIO prend la parole et explique que les élus de la liste à laquelle elle appartient s'abstiendront en ce qui concerne ce compte rendu. Cette décision est motivée par le fait qu'ils n'étaient pas présents lors de la séance considérée et qu'il leur est donc difficile de s'exprimer à ce sujet.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité (21 pour, 4 abstentions : Mme MARCELAUD, Mme BOBIN, Mme MORIZIO, M GOACOLOU).*

### PERSONNEL COMMUNAL

1⇒ Assurance du personnel : adhésion au contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne.

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire expose que par délibération n°D/2016/09 en date du 13 avril 2016, le Conseil Municipal de Condat sur Vienne s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la FPT 87, et selon les conditions suivantes :

- Durée du marché : 4 ans
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Régime du contrat : capitalisation
- Résiliation du contrat : chaque année moyennant l'observation d'un préavis de 4 mois

- Risques couverts :

<b>Risques agents titulaires CNRACL</b>
Décès, accident du travail, maladie professionnelle
Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel
<b>Risques agents titulaires ou stagiaires non affiliés CNRACL et non titulaires</b>
Accidents du travail, maladies professionnelles
Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

A la suite de la consultation lancée par le Centre de gestion de la FPT 87, l'assureur retenu est le suivant : COLLECTEAM/YVELIN/AMTRUST/ ACTE VIE, et les taux proposés pour la couverture des risques sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

<b>Risques agents titulaires CNRACL</b>	<b>Taux (en % de la masse salariale)</b>
Décès	0,13%
Accident du travail, maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)sans franchise	2,13%
Congé longue maladie et congé longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) sans franchise	2,18%
Maternité, paternité, adoption sans franchise	0,23%
<b>Risques agents titulaires ou stagiaires non affiliés CNRACL et non titulaires</b>	<b>Taux(en % de la masse salariale)</b>
Tous risques y compris maladie ordinaire (avec franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire)	1,15%

Il est demandé :

**-D'ACCEPTER** la proposition formulée par l'assureur COLLECTEAM/YVELIN/AMTRUST/ACTE VIE telle que rappelée ci-dessus,

**-D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer le contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le Centre de Gestion de la FPT87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, ainsi que toutes les conventions et actes en découlant.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

2⇒ Ouverture d'un poste au tableau des emplois municipaux et modification du tableau à compter du 22 novembre 2016.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour, un agent municipal peut prétendre à la promotion interne après réussite à un concours.

Il vous est donc proposé d'ouvrir, à compter du 22 novembre 2016, le poste suivant :

Filière	Grade	Durée	Catégorie	Nombre de postes à ouvrir
Culturelle	Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Temps non complet 28 heures	B	1

Il est demandé :

- **D'OUVRI**R, à compter du 22 novembre 2016, le poste tel que listé ci-dessus, et de **MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois municipaux

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## CIMETIERE - OPERATIONS FUNERAIRES

3⇒ **Modification du règlement du cimetière municipal.**

*Rapporteur : Madame MEUNIER*

Madame MEUNIER expose que par délibération n° D/2011/04 en date du 17 février 2011, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de la première modification du règlement du cimetière municipal. Cette première modification était liée à la police de ce lieu de recueillement.

A ce jour, la municipalité a souhaité offrir de nouveaux services à ses administrés par la mise en œuvre d'un jardin du souvenir et de caves urnes, destinées, en plus du columbarium, à accueillir les urnes cinéraires. Il convient donc de modifier le règlement du cimetière en ce sens, par l'ajout d'un chapitre relatif au jardin du souvenir et à la dispersion des cendres, et d'un titre 7 intitulé « caves urnes ».

Il est demandé :

- **DE MODIFIER à compter du 22 novembre 2016**, le règlement du cimetière municipal selon le modèle joint à chaque conseiller municipal.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## COMMERCE - ARTISANAT

4⇒ **Local commercial Place de la Libération. Détermination du loyer et autorisation donnée à monsieur le Maire de signer le bail commercial.**

*Rapporteur : Madame Lamamy*

Madame LAMAMY expose que l'équipe municipale majoritaire a souhaité, dans la droite ligne du programme résultant des élections municipales de mars 2014, investir fortement dans le développement des commerces, et en particulier des commerces de bouche. A cette fin, un local commercial a été acquis place de la Libération et des travaux de réhabilitation, de remise aux normes et d'aménagement intérieur ont été exécutés.

Ce local a été divisé en deux cellules indépendantes destinées à accueillir un boulanger et un boucher.

La première cellule destinée à l'accueil d'un boulanger est en cours d'achèvement, et sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Il convient donc de fixer le montant mensuel du loyer qui sera demandé, et d'autoriser monsieur le Maire à signer le bail commercial afférent.

Compte tenu de l'emprunt contracté par la collectivité pour l'achat et la réalisation des travaux, le loyer mensuel demandé à ce boulanger pourrait être de 400,00 €.

Il vous est demandé :

- **DE FIXER** le loyer de la cellule commerciale à louer au boulanger à 400,00 € par mois,
- D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer le bail commercial afférent selon le modèle joint en annexe.

Madame MORIZIO souhaite connaître les éléments qui ont servi de base au calcul du loyer. De plus, elle s'étonne que la mise aux normes accessibilité handicapés soit à la charge du locataire et non du propriétaire.

Monsieur le Maire lui répond que le montant des travaux, ainsi que la part d'emprunt réalisée à cette occasion ont été proratisés en fonction du nombre de m<sup>2</sup> mis à la location. S'agissant de la mise aux normes relative à l'accessibilité handicapés, il est normal que celle-ci soit laissée à la charge du locataire.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## URBANISME

5⇒ **Dénomination d'une rue du lotissement « le Grand Pré ».**

*Rapporteur : Monsieur Faugeras*

Monsieur FAUGERAS expose que par délibération n°D/2016/26 en date du 29 juin 2016, le Conseil Municipal a entériné la dénomination d'une rue et d'une allée sises dans le lotissement « le Grand Pré ».

A ce jour, il s'avère que deux parcelles sont en cours de vente dans ce lotissement et que les accès de ces deux parcelles sont situés sur la rue qui n'est pas encore dénommée.

Afin que les habitants de ces deux parcelles puissent disposer d'une adresse en bonne et due forme, il est envisagé de dénommer cette rue « rue Suzanne LENGLEN ».

Il vous est demandé :

- **DE VOUS PRONONCER FAVORABLEMENT** pour la dénomination de la rue telle que retenue ci-dessus.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## FINANCES COMMUNALES

6⇒ **Octrois de subventions exceptionnelles : crèche halte garderie « le Lutin Vert », USAC.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de l'occupation illégale du terrain de football Jean-Claude Beauvieux par des gens du voyage, les occupants ont décidé de faire un don d'un montant de 2000,00 € à la commune.

Il est envisagé, de répartir ce don entre :

- L'école élémentaire Jean Rostand 500,00 €
- L'école maternelle Jacques Prévert 500,00 € (achat d'une nouvelle cuisinière)
- Le club de football (USAC) : 400,00 €
- Le Relais Assistantes Maternelles : 200,00 €
- La Halte Garderie « le Lutin Vert » : 200,00 €
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement « l'Odyssée » : 200,00 €

S'agissant des services municipaux, la répartition de ce don ne nécessite pas de délibération du Conseil Municipal. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les deux associations concernées, à savoir la crèche halte garderie « Le Lutin Vert » et l'USAC.

Il est demandé :

- **D'OCTROYER** les subventions exceptionnelles suivantes :

- 200,00 € pour la Crèche Halte Garderie « Le Lutin Vert »
- 400,00 € pour le club de football (USAC)

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

7⇒ **Décision Modificative n°2016-01 Budget Principal exercice 2016.**

Rapporteur : Monsieur Foussette

Monsieur FOUSSETTE expose que cette première décision modificative du Budget Principal, exercice 2016 va porter :

- en section de fonctionnement sur un total de recettes et de dépenses de 69 289,62 €
- en section d'investissement : sur un total de recettes et de dépenses de 59 403,82 €.

Elle s'équilibre comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Fonctionnement	59 245,18 €	10 044,44 €	69 289,62 €	0,00 €
<b>Total de la section</b>	<b>69 289,62 €</b>		<b>69 289,62 €</b>	
Investissement	63 936,34 €	0,00 €	53 891,90 €	10 044,44 €
<b>Total de la section</b>	<b>63 936,34 €</b>		<b>63 936,34 €</b>	
Total (réel et ordre)	123 181,52 €	10 044,44 €	123 181,52 €	10 044,44 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>133 225,96 €</b>		<b>133 225,96 €</b>	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 69 289,62 €

Les recettes réelles : 69 289,62 €

- Une inscription de recettes supplémentaires liée à des remboursements de charges de personnels mis à disposition de la CALM pour 44 275,38 € (chapitre 70)
- Une diminution des crédits portés lors du vote du budget en recettes de fiscalité, et notamment en recettes de taxe d'habitation à hauteur de 41 734,00 € (chapitre 73) Cette baisse est liée au réajustement des bases consécutif aux mesures gouvernementales d'exonération en faveur de certains contribuables aux revenus modestes.
- Un abondement supplémentaire du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) à hauteur de 39 584,00 €.
- Un abondement supplémentaire de dotation nationale de péréquation à hauteur de 17 798,00 € (chapitre 74)
- Des remboursements de frais d'assurance et de contentieux à hauteur de 7366,24 € (chapitre 77)
- Une inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 2000,00 € suite à un don (chapitre 77)

Les recettes d'ordre : 0,00 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 69 289,62 €

Les dépenses réelles : 59 245,18 €

- L'inscription de dépenses nouvelles à hauteur de 53 417,12 € à répartir entre divers articles du chapitre relatif aux charges à caractère général (chapitre 011)

- L'inscription d'une subvention de fonctionnement à verser au budget annexe du Cantou pour 3944,22 €(chapitre 65) et destinée à couvrir les frais liés à la réfection d'une chambre de l'EHPAD.
- L'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 600,00 € dans le cadre des subventions exceptionnelles à verser à la crèche halte garderie et au club de football (USAC) (chapitre 65).
- L'inscription de dépenses supplémentaires à hauteur de 1283,84 € liée à l'augmentation de l'annuité d'emprunt à rembourser (intérêts) (chapitre 66).

Les dépenses d'ordre : 10 044,44 €

- L'augmentation du virement de section à section à hauteur de 10 044,44 €, destinée à couvrir l'augmentation de l'annuité d'emprunt à rembourser en capital, et les investissements nécessaires pour la mise à niveau du système informatique de la mairie (sauvegarde et virtualisation du serveur) (chapitre 023).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 63 936,34 €

Les recettes réelles : 53 891,90 €

- L'augmentation de l'emprunt destiné à couvrir les frais liés à l'aménagement du local commercial sis place de la Libération (chapitre 16).

Les recettes d'ordre : 10 044,44 €

- L'augmentation corrélative du virement en provenance de la section de fonctionnement à hauteur de 10 044,44 € (chapitre 021).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 63 936,34 €

Les dépenses réelles : 63 936,34 €

- L'inscription d'une dépense supplémentaire à hauteur de 5511,92 € liée à l'augmentation de l'annuité d'emprunt à rembourser en capital (chapitre 16, article 1641).
- L'inscription d'une dépense supplémentaire liée aux travaux d'aménagement du local commercial sis place de la Libération à hauteur de 53 891,90 € (chapitre 21).
- L'inscription d'une dépense supplémentaire à hauteur de 4532,52 € destinée à la mise à niveau du système informatique de la mairie (sauvegarde et virtualisation du serveur) (chapitre 21).

Les dépenses d'ordre : 0,00 €

Il est demandé :

- **D'ADOPTER** cette Décision Modificative n° 2016-01 du Budget Principal, exercice 2016.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

**8⇒ Décision Modificative n°2016-03, Budget Annexe du Cantou exercice 2016.**

*Rapporteur : Monsieur Foussette*

Monsieur FOUSSETTE expose que cette troisième décision modificative du Budget Annexe du Cantou, exercice 2016, est essentiellement liée aux travaux de réfection d'une chambre. Elle va porter :

- en section de fonctionnement : sur un total de dépenses et de recettes de 3944,22 €.
- en section d'investissement : sur un total de recettes et de dépenses de 3944,22 €.

Elle s'équilibre comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Fonctionnement	0,00 €	3944,22 €	3944,22 €	0,00 €
<b>Total de la section</b>	<b>3944,22 €</b>		<b>3944,22 €</b>	
Investissement	3944,22 €	0,00 €	0,00 €	3944,22 €
<b>Total de la section</b>	<b>3944,22 €</b>		<b>3944,22 €</b>	
Total (réel et ordre)	3944,22 €	3944,22 €	3944,22 €	3944,22 €
<b>Total des deux sections</b>	<b>7888,44 €</b>		<b>7888,44 €</b>	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3944,22 €

Les recettes réelles : 3944,22 €

Une augmentation de crédits liée à un abondement en provenance du budget principal à hauteur de 3944,22 € (chapitre 74).

Les recettes d'ordre : 0,00 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3944,22 €

Les dépenses réelles : 0,00 €

Les dépenses d'ordre : 3944,22 €

- Une augmentation du virement de section à section à hauteur de 3944,22 € (chapitre 023).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3944,22 €

Les recettes réelles : 0,00 €

Les recettes d'ordre : 3944,22 €

- Une inscription de crédits supplémentaires liée au virement depuis la section de fonctionnement pour 3944,22 € (chapitre 021).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 3944,22 €

Les dépenses réelles : 3944,22 €

- L'inscription d'une dépense supplémentaire à hauteur de 3944,22 € liée aux travaux de remise en état d'une chambre (chapitre 21).

Les dépenses d'ordre : 0,00 €

Il est demandé :

- **D'ADOPTER** cette Décision Modificative n° 2016-03 du Budget Annexe du Cantou, exercice 2016.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## 9⇒ Tarifs municipaux exercice 2017.

*Rapporteur : Monsieur Foussette*

Monsieur FOUSSETTE expose que par délibération n°D/2014/80 en date du 22 décembre 2014, le Conseil Municipal a choisi de revaloriser les tarifs des services municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Aujourd'hui, il vous est proposé de revaloriser certains de ces tarifs selon les propositions ci-dessous, et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 .

<b>GARDERIE MUNICIPALE</b>			TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS
Carte du matin		pour 15 séances	20,00	21,00
Carte du soir		pour 15 séances	30,00	31,50
Carte du matin et du soir		pour 15 séances	40,00	42,00
Carte du matin	à partir du 3ème enfant	pour 15 séances	10,50	11,50
Carte du soir	à partir du 3ème enfant	pour 15 séances	15,00	16,00
Carte du matin et du soir	à partir du 3ème enfant	pour 15 séances	20,00	21,00
Garderie du mercredi	de 11h45 à 12h30 -50% à partir du 3ème enfant	A l'unité	1,00	1,20

<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>			TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS
Cantine : Ticket Repas	Enfants des écoles		2,70	2,80

<b>ACCUEIL DE LOISIRS</b>			TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS
<b>1ère tranche QFC 0 à 720</b>		Enfants de la Commune + Le Vigen+ personnes travaillant sur la commune		
Journée avec restauration			10,60	11,10
1/2 journée avec restauration	-		7,50	7,80
				5,00
1/2 journée sans restauration			4,80	
journée sans restauration			7,90	8,30
<b>2 ème tranche QFC 721 à 1000</b>		Enfants de la Commune + Le Vigen+ personnes travaillant sur la commune		
Journée avec restauration			11,60	12,60
1/2 journée avec restauration	-		8,50	9,00
1/2 journée sans restauration			5,80	6,20
journée sans restauration			8,90	9,80
<b>3 ème tranche QFC 1001 à 1150</b>		Enfants de la Commune + Le Vigen+ personnes travaillant sur la commune		
Journée avec restauration			12,70	13,70
1/2 journée avec restauration	-		9,50	10,00
1/2 journée sans restauration	-		6,80	7,20
journée sans restauration			10,00	10,90
<b>4 ème tranche QFC 1151 à 1400</b>		Enfants de la Commune + Le Vigen+ personnes travaillant sur la commune		
Journée avec restauration			13,20	14,30
1/2 journée avec restauration	-		10,50	11,60
1/2 journée sans restauration	-		7,80	8,80



			TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS
	journée sans restauration		10,50	11,50
5 ème tranche QFC 1401 et plus	Enfants de la Commune + Le Vigen+ personnes travaillant sur la commune			
	Journée avec restauration		14,20	15,30
	1/2 journée avec restauration	-	11,50	12,60
	1/2 journée sans restauration	-	8,80	9,80
	journée sans restauration		11,50	12,50
<b>ENFANTS HORS COMMUNE</b>				
	Journée avec restauration		20,70	22,10
	1/2 journée avec restauration		18,70	19,10
	1/2 journée sans restauration		16,00	17,00
	journée sans restauration		18,00	19,30

Il est également envisagé de mettre en place des tarifs pour la location des caves urnes au cimetière municipal, lesquels tarifs pourraient être appliqués dès le 22 novembre 2016. Ces tarifs de location d'une cave urne pourraient être de 400 € pour 15 ans et 450 € pour 25 ans

Il vous est demandé :

- **DE VOUS PRONONCER FAVORABLEMENT** quant aux propositions de nouveaux tarifs de garderie, de restauration scolaire et d'ALSH à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

- **DE VOUS PRONONCER FAVORABLEMENT** quant aux propositions de tarifs de location d'une cave urne au cimetière municipal à appliquer à compter du 22 novembre 2016.

Madame MORIZIO pose la question de savoir si, s'agissant des tarifs des caves urnes, des renseignements ont été pris à ce sujet dans les autres communes.

Madame MEUNIER lui répond positivement, et lui explique qu'une harmonisation des tarifs a été recherchée vis-à-vis des communes limitrophes.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

Fin de la séance à 19h35.

